

Barème ecosystem

Petits appareils extincteurs

Montants d'éco- participation

Critère 1 : prime de 0,30€ : utilisation dans le PAE d'une poudre contenant une proportion fixée entre 5% et 50% de poudre recyclée post-consommateur.

Critère 2 : pénalité de 0,30€ : absence d'incitation des utilisateurs à l'allongement de la durée de vie de leur PAE par la maintenance.

Sous-catégorie (2)	Code d'éco- participation (1)	Critères d'éco-modulation satisfaits par le prod		
		Aucun ou les deux Montant HT par unité (3)	Critère 1 (seul)	Critère 2 (seul)
Petits appareils extincteurs				
PETITS APPAREILS EXTINCTEURS D'UNE CHARGE NOMINALE < 1 KG OU 1 LITRE	E2.1	1,10 €	0,80 €	1,40 €
PETITS APPAREILS EXTINCTEURS D'UNE CHARGE NOMINALE = 1 KG OU 1 LITRE	E2.2	1,10 €	0,80 €	1,40 €
PETITS APPAREILS EXTINCTEURS D'UNE CHARGE NOMINALE > 1 KG OU 1 LITRE ET < 2 KG OU 2 LITRES	E2.3	1,10 €	0,80 €	1,40 €
PETITS APPAREILS EXTINCTEURS D'UNE CHARGE NOMINALE = 2 KG OU 2 LITRES	E2.4	1,10 €	0,80 €	1,40 €

(1) Code pouvant être utilisé pour l'affichage du coût de fin de vie des petits appareils extincteurs sur les catalogues, devis, factures...

(2) Petits appareils extincteurs et autres appareils sous pression à fonction extinctrice de charge nominale inférieure ou égale à 2 kg ou 2 litres

- Hors aérosols et fumigènes à fonction extinctrice ;
- Contenant un agent extincteur autre que CO2 et halon ;
- Qu'ils soient destinés à des particuliers ou des professionnels ;
- Qu'ils soient fixes ou portatifs.

Liste des équipements visés non exhaustive (pour plus d'information sur les produits concernés, contacter ecosystem).

(3) Montant hors taxes de la contribution financière due par l'adhérent pour chaque unité de petits appareils extincteurs mise sur le marché.